

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-22-0913 du 27/06/2022**

Arrêté du 27 juin 2022

ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge une administratrice des Finances publiques de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime.

Date d'application : 04/07/2022

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

chargeant une administratrice des Finances publiques de l'intérim  
de la Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 24 juin 2022 portant détachement, nomination et affectation d'administrateurs généraux des Finances publiques.

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M<sup>me</sup> Christelle BORG, administratrice des Finances publiques, affectée à la Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime est chargée de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Charente-Maritime en remplacement de M. Laurent GARNIER.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 4 juillet 2022.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 27 JUIN 2022

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,  
ADJOINTE À LA DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR  
ET TALENTS

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756